

société

Le tour de l'Europe en 11 questions

Le 9 mai, c'est la Journée de l'Europe. Une occasion de nous rappeler que, au travail, en famille ou pendant nos loisirs, l'Union européenne nous garantit des droits que nous ignorons parfois.



1 Le permis de conduire français est valable dans les 27 pays de l'Union.

VRAI Actuellement, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe. Mais, afin d'abolir les cent dix modèles de permis qui existent dans les 27 pays de l'UE, un permis européen verra le jour à partir de 2012. Tous les Européens auront le même format de permis, comme ils ont déjà le même format de passeport (qui n'est plus nécessaire pour voyager en Europe au sein de l'espace Schengen).

2 Il y a moins de produits toxiques dans les cigarettes grâce à l'Europe.

VRAI En 2001, l'UE a défini des règles de production, de présentation et de vente des cigarettes : limitation des doses de goudron, de nicotine et de monoxyde de carbone, messages préventifs sur les paquets de cigarettes et suppression de la mention « légère ». Des Etats membres ont édicté l'interdiction, totale ou partielle, du tabac dans les lieux publics : le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark, la Suède, l'Italie, Malte et la France.

3 L'Europe est en pointe pour lutter contre le réchauffement climatique.

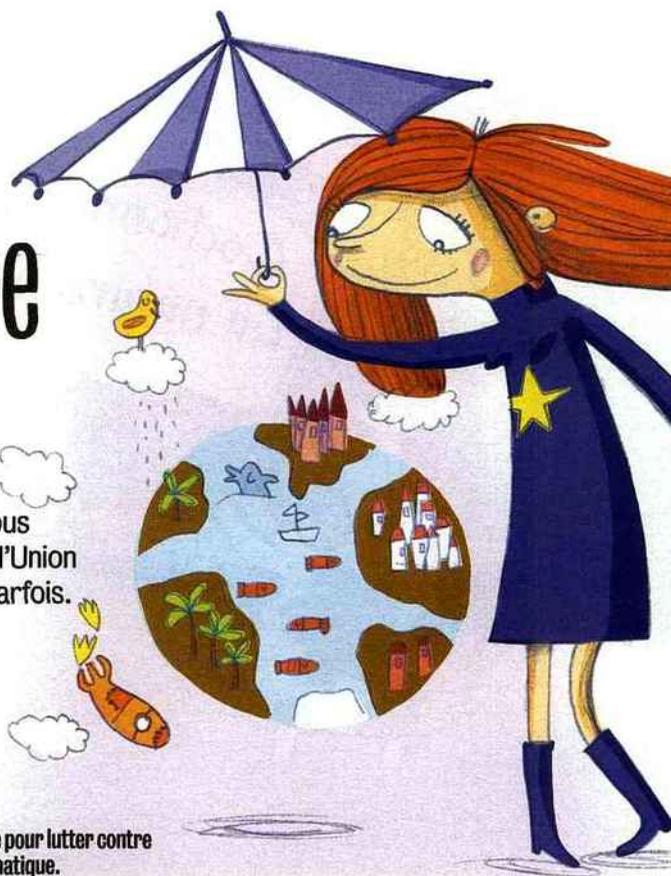
VRAI Contrairement aux Etats-Unis, l'Europe a ratifié en 2002 le protocole de Kyoto par lequel elle s'est engagée à réduire de 8 % ses émissions de gaz polluants entre 2008 et 2012. L'objectif est dorénavant de les diminuer de 20 % d'ici à 2020. Pour y parvenir, des quotas d'émission seront fixés par pays. D'autre part, l'utilisation des énergies solaire, éolienne et hydraulique est encouragée, tout comme la recherche sur de nouvelles sources d'énergies non polluantes.

4 Si je me trouve en Allemagne et que mon vol est annulé, je peux être indemnisé.

VRAI Depuis février 2004, une loi de l'UE fait obligation aux compagnies aériennes de dédommager et d'assister leurs passagers en cas d'annulation, de retard de vol ou de surbooking. Ainsi, si votre embarquement a été refusé par manque de place, vous pouvez recevoir jusqu'à 600 € en fonction de votre destination. Dans le cas où votre vol est sérieusement retardé ou annulé, vous avez droit à un remboursement si vous n'acceptez pas la proposition de correspondance qui vous est faite. Et la compagnie aérienne doit assurer votre restauration et/ou votre hébergement pendant la durée du retard.

5 Les frais médicaux ne sont pas remboursés hors de nos frontières.

FAUX Dans les 27 Etats membres (mais aussi en Suisse, en Norvège, en Islande et au Liechtenstein), vos dépenses de santé



sont couvertes grâce à la carte européenne d'assurance-maladie. Il suffit de la présenter dans les hôpitaux ou chez le médecin que vous consulterez. Vous pouvez obtenir gratuitement cette carte valable un an auprès de votre caisse d'assurance-maladie. Si vous êtes victime d'un accident, vous avez également à votre disposition le numéro unique d'urgence européen, le 112. Il est gratuit et vous met en relation avec les services d'urgence (ambulance, pompiers, police) du pays concerné.

6 Avec l'Europe, en tant que simple citoyen, on n'a plus son mot à dire.

FAUX Le nouveau traité européen – le traité de Lisbonne – offre aux citoyens un droit





de pétition. A partir du 1^{er} janvier 2009, date prévue de l'entrée en vigueur du traité, s'ils réunissent un million de signatures provenant d'un nombre significatif d'Etats membres, ils pourront demander à la Commission européenne d'étudier leur proposition sur un thème qui leur paraît important. Les élections européennes de juin 2009 sont un autre moment démocratique majeur. Les députés européens seront élus selon des règles spécifiques à chaque pays. Enfin, le traité de Lisbonne prévoit que le président de la Commission européenne (qui doit être désigné en novembre 2009) sera investi par le Parlement européen sur proposition du Conseil européen en fonction de la majorité issue de ce scrutin.

7 L'Europe fait progresser les droits des femmes.

VRAI Depuis trente ans, l'Europe a adopté des règles : l'égalité de traitement et de rémunération au travail, la formation professionnelle, l'amélioration de la santé et de la sécurité des femmes enceintes au travail, le congé parental... Au fil des années, les Etats membres ont dû transposer ces règles et adopter une législation qui sanctionne les discriminations dont sont victimes les femmes. Elles peuvent d'ailleurs invoquer la législation européenne pour faire valoir leurs droits. Grâce au programme Daphné, lancé en 1997, l'Europe protège aussi les femmes victimes de violences. Daphné III, doté d'un budget de 50 millions d'euros, finance des associations qui proposent aux victimes un suivi psychologique, les aide à porter plainte et à se réinsérer dans la vie sociale.

8 Un étudiant peut s'inscrire dans une université dans un autre pays d'Europe.

VRAI Le domaine de l'éducation reste de la compétence de chaque Etat membre, mais le programme Erasmus facilite les échanges universitaires. A condition d'avoir achevé sa première année universitaire, un étudiant français peut poursuivre ses études dans une université européenne pour une durée de trois mois à un an. Des aides financières, européennes ou locales, existent. Erasmus, dont on a fêté le vingtième anniversaire en 2007, a profité à plus de 1,5 million d'étudiants. De nombreux diplômés universitaires sont reconnus en fin d'études. Ainsi, si vous avez un diplôme de médecin, de dentiste, d'infirmière, de vétérinaire, de pharmacien, de sage-femme ou d'architecte, vous pouvez exercer sous conditions dans n'importe lequel des Etats membres.

Les symboles de l'Europe

LA MONNAIE l'euro

LE DRAPEAU douze étoiles jaunes sur fond bleu

L'HYMNE l'« Ode à la joie » de la « 9^e Symphonie » de Beethoven

LA DEVISE « Unie dans la diversité »

LA JOURNÉE DE L'EUROPE le 9 mai.

Tous les Etats membres utilisent ces symboles (mais, pour l'instant, 12 pays sur les 27 ont conservé leur monnaie).

9 Mon mari, militaire français, peut servir sous le drapeau européen.

VRAI Il existe une armée européenne depuis juin 1999. Ses troupes, composées de soldats issus des armées nationales, sont sur le terrain partout dans le monde. Leur mission est de veiller au maintien de la paix, à la gestion des crises et à la protection des ressortissants européens. Elles sont intervenues au Congo (opération Artemis) et en Macédoine (opération Concordia) et sont actuellement présentes en Bosnie-Herzégovine (opération Althea) et au Tchad. Le Comité militaire de l'UE, réunissant tous les chefs des armées européennes, coordonne le déploiement des troupes (22 500 hommes au total). Il est dirigé par un Français, Henri Bentégeat, ancien chef d'état-major des armées françaises.

10 L'Europe n'intervient pas du tout sur les OGM.

FAUX Les décisions d'autorisation de mise sur le marché d'OGM sont prises au niveau européen. Cependant, les Etats membres peuvent demander des délais de mise en application (moratoire) s'ils considèrent qu'il y a des risques pour la santé ou l'environnement,

et surtout pour tenir compte des préoccupations de l'opinion publique. La législation européenne prévoit l'étiquetage et la traçabilité des aliments et autres produits destinés à la consommation humaine. Cela permet aux utilisateurs de décider d'acheter, ou pas, un produit dont l'étiquette mentionne la présence d'OGM (à partir d'un seuil de 0,9%).

11 Ça va coûter moins cher de téléphoner en Europe depuis son mobile

VRAI En 2007, la Commission européenne a négocié, avec les opérateurs de téléphonie mobile, un accord sur les frais d'itinérance en Europe. Depuis, les tarifs des appels ont baissé et ils vont encore diminuer d'ici à 2009 pour atteindre 0,43 € par minute pour un appel effectué vers un autre pays européen et 0,19 € pour les appels reçus. Les



opérateurs doivent aussi vous informer, par un SMS, des prix pratiqués dans le pays où vous êtes. L'Europe va agir de même pour faire baisser les tarifs des SMS.

CHARLOTTE FOULLERON
ILLUSTRATIONS CHRISTINE ROUSSEY

La Fondation Robert Schuman et l'association Femmes, débat et société pilotent un projet pour informer les femmes sur l'Europe, soutenu par la Commission européenne. Plus d'infos sur www.femmespasserellesdeurope.eu.

Réagissez sur le web

Et vous, comment vivez-vous l'Europe ? Venez partager vos impressions et vos expériences sur notre forum

« Votre histoire nous intéresse » sur le site de notre magazine.

